

SOLIDAIRES



LA BERNE FÉDÉRALE EST DÉSORMAIS HORS DE CONTRÔLE : étapes par étapes, la majorité de droite accorde des privilèges fiscaux aux riches et aux grandes entreprises. En parallèle, elle procède au démantèlement de notre système de prévoyance : c'est une augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans qui est actuellement prévue, mais ce n'est que la première étape.

Augmentons les rentes AVS !

Le système de financement sur lequel est basé l'AVS est fantastique : nous payons toutes et tous des cotisations. Il n'y a pas de plafond sur les salaires et les personnes fortunées s'acquittent de leur dû. Mais rendez-vous compte : des personnes très fortunées tentent régulièrement de négocier avec les caisses de compensation afin de ne plus payer de cotisations. En contrepartie, ces personnes renonceraient à leur retraite. C'est évidemment impossible, mais cela



Christine Goll,
présidente du PS60+

prouve à quel point celles et ceux qui sont privilégié-es veulent l'être toujours plus. « Les millionnaires n'ont pas besoin de l'AVS, mais l'AVS a besoin des millionnaires » : c'est toujours vrai et c'est la raison pour laquelle celles et ceux qui défendent les intérêts des privilégié-es veulent discréditer et démanteler l'AVS.

La majorité de droite est démasquée : elle cherche à la fois à démanteler notre système de retraites pour toutes et tous et à alléger la charge des détenteur-trices de capitaux et des personnes fortunées par le biais de la suppression de l'impôt anticipé, comme cela est désormais prévu. D'autres cadeaux fiscaux pour les riches sont encore au programme, et c'est la population qui en paiera le prix.

Le fait d'augmenter l'âge de la retraite a toujours pour conséquence une diminution du montant des rentes. Le projet « AVS 21 » a pour objectif d'augmenter l'âge de la retraite des femmes à

65 ans, ce qui signifie concrètement une réduction des rentes de 1200 francs par an pour les femmes. Pour cette raison, celles et ceux qui considèrent l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes comme un projet égalitaire se trompent ! La droite a d'ailleurs récemment déposé un projet visant à augmenter l'âge de la retraite à 67 ans. La majorité bourgeoise semble ainsi ignorer non seulement la situation déjà difficile des travailleuses et des travailleurs âgé-es sur le marché du travail mais aussi les enjeux relatifs aux conditions de santé de ces personnes. Il est en effet prouvé que les personnes défavorisées disposant d'un faible niveau de formation et des salaires peu élevés meurent cinq à dix ans plus tôt que les personnes aisées.

Le montant des retraites en chute libre

Travailler plus longtemps et payer plus pour toucher des rentes

moins élevées à la retraite, c'est l'un des objectifs assumé par le lobby des banques et des assurances pour le deuxième pilier. Depuis plus d'une décennie, le montant des rentes est en chute libre. Les statistiques qui viennent d'être publiées par la Confédération confirment non seulement la chute du montant des rentes, mais aussi la situation particulièrement précaire des femmes en Suisse. Les rentes moyennes du deuxième pilier de ces dernières est aujourd'hui environ deux fois moins élevée que celles des hommes. Toutefois, il faut noter que la dégradation des rentes relatives à la prévoyance professionnelle touche toutes les assurés-es: bien que les caisses de pension se portent mieux financièrement (le rendement moyen était de plus de 8 % l'année dernière), les rentes moyennes ont baissé de 135 francs par mois (7,5 %) depuis 2015. La moitié des

femmes qui ont pris leur retraite en 2020 perçoivent aujourd'hui une rente mensuelle de moins de 1167 francs. Notons également que près d'un tiers des femmes ne touche pas de rente complémentaire qui aurait été constituée dans le cadre du deuxième pilier.

Concernant le premier pilier, le montant des rentes des femmes et des hommes est identique: la rente AVS moyenne s'élève aujourd'hui à 1800 francs par mois. Nous devons notamment cette évolution réjouissante à l'introduction des bonifications pour tâches éducatives et d'assistance. L'AVS est ainsi la seule assurance sociale qui prend en considération le travail non rémunéré (et pourtant socialement nécessaire), tel que la prise en charge d'enfants ou de proches. Une retraitée sur quatre ne peut compter que sur l'AVS pour sa vieillesse. Cependant, personne ne peut réellement vivre de ce seul reve-

nu. Aujourd'hui, deux fois plus de femmes que d'hommes touchent des prestations complémentaires pour joindre les deux bouts.

La prévoyance vieillesse ne pardonne pas

Les femmes sont confrontées à plusieurs pièges en termes de retraite: discrimination salariale, surreprésentation dans les professions à bas salaires, interruptions de travail pour élever les enfants, temps partiel ou encore déduction de coordination dans le deuxième pilier sont autant de facteurs qui aboutissent à terme à des rentes plus faibles.

L'âge effectif de la retraite est aujourd'hui déjà inférieur à l'âge légal. En effet, les femmes en particulier quittent plus tôt la vie active pour assumer des tâches d'assistance auprès de leurs petits-enfants ou de proches nécessitant des soins. Le travail gratuit fourni principalement par les femmes a

une grande valeur: son évaluation monétaire s'élève à 248 milliards de francs par an. Quant à l'écart de rente des femmes par rapport aux hommes, il est d'environ un tiers.

Le financement de l'AVS est une question de volonté politique. Dans cette révision, le financement supplémentaire nécessaire a été réduit à 0,4 % de TVA. D'autres réductions de prestations font déjà partie du plan porté par la majorité bourgeoise: la prochaine révision de l'AVS est prévue dans cinq ans.

Il est désormais urgent d'empêcher le démantèlement de notre système de financement solidaire. Mais plus encore, engageons-nous de manière offensive pour le développement de l'AVS et des rentes garantissant le minimum vital!

Signez maintenant le référendum contre « AVS 21 »: referendum-avs.ch

Covid-19 : pour la levée temporaire des brevets sur les vaccins



Carlo Sommaruga, conseiller aux États (GE)

L'OMS le rappelle sans cesse: le combat contre la pandémie ne peut être gagné qu'ensemble. Aucun pays, même la Suisse avec son pactole de 100 milliards de francs de réserves à la BNS, ne peut espérer s'en sortir seul. La solution passe par la vaccination de la population mondiale. Mais les pays riches, comme la Suisse, ont fait passer l'intérêt national avant la réalisation d'une stratégie de vaccination de tous les humains. Début 2022, seulement 60 % de la population mondiale a reçu au moins une dose d'un vaccin. Pire,

dans les pays à faible revenu, seulement 2% des personnes ont été entièrement vaccinées.

Ce manque de solidarité a un prix: l'apparition de nouveaux variants, la prolongation de la pandémie et des conséquences sociales et économiques. Pour de nombreux pays, le coût des vaccins pour l'ensemble de la population est prohibitif. Le système international COVAX mis en place par l'OMS destiné à approvisionner les pays pauvres en vaccin est loin d'avoir atteint ses objectifs. La solution passe par la levée temporaire des brevets afin de permettre la multiplication des lieux de production, la diminution drastique des prix et la livraison massive de doses à toutes les populations

Alors que les pharmas détenant les trois vaccins phares ont réalisé plus de 30 milliards de dollars de bénéfice, qu'une majorité d'Etats et que l'alliance mondiale

People's Vaccine soutiennent l'initiative de l'Inde et de l'Afrique du Sud demandant la levée temporaire des brevets sur les vaccins, le Conseil fédéral s'y oppose farouchement. A tel point, que la Suisse à l'OMC a été écartée des négociations informelles de compromis en la matière.

Pour le PS Suisse, la solidarité humaine doit l'emporter. Nous avons toutes et tous à y gagner. Nous sommes ainsi fermement engagé-es pour la levée temporaire rapide des brevets des vaccins contre le COVID-19, conformément à ce que permet l'accord international sur la propriété intellectuelle ADPIC. Par de nombreuses interventions parlementaires, les élu-es socialistes maintiennent la pression sur le Conseil fédéral pour qu'il abandonne sa posture idéologique et contribue à une suspension temporaire rapide des brevets. Lors de l'Assemblée des délégués du 8 mai

2021, notre parti a adopté une résolution pour un accès équitable mondial au vaccin, rappelant le Conseil fédéral à ses responsabilités face aux brevets, mais aussi sur les besoins financiers du COVAX. Plus globalement, nous demandons que la Suisse dispose d'un cadre adéquat permanent pour le financement de la politique étrangère en matière de santé.

Il est important de souligner que le PS Suisse a participé à la mobilisation citoyenne mondiale, avec de nombreux syndicats et organisations de la société civile, destinée à rendre visible la volonté des populations de lever les brevets. En ligne de mire, la prochaine conférence ministérielle de l'OMC qui décidera de la question des brevets.

Le combat pour l'accès au vaccin pour toutes et tous se poursuit. L'appui de chacune et chacun est essentiel.